

20 a accordé sa protection & plusieurs avantages
21 à un établissement placé aux yeux du public
22 dans le Parc de notre Ville, où l'on voit une
23 plantation considérable de Meuriers blancs de
24 différens âges, qui croissent aussi vigoureu-
25 sement & aussi vite au moins qu'aucun autre
26 arbre qu'on cultive communément dans le
27 pays sans en excepter aucune espèce.

28 Outre l'usage du terrain sur lequel la plan-
29 tation est formée, la Cour a encore accordé
30 à cet établissement celui d'un grand bâtiment
31 contigu pour le logement des vers à-soie. Les
32 curieux d'imiter un pareil exemple ont la li-
33 berté de venir s'y convaincre de la vérité de
34 ce qu'on avance, & de prendre les instruc-
35 tions dont ils pourroient avoir besoin là-
36 dessus. L'octroyé se fait un véritable plaisir
37 de communiquer les lumières qu'il tient d'une
38 longue expérience, & d'empêcher que ses
39 Compatriotes, en perdant leur tems & leur
40 dépense, ne tombent dans des fautes qu'il a
41 dû nécessairement commettre lui-même, lors-
42 que n'ayant que son zèle pour guide, il ha-
43 zarda les premiers essais qui ayent été faits en
44 ce genre dans le Pays. L'établissement est
45 pourvû de Moulins venant de l'étranger, au
46 moyen desquels on dévide la soie des co-
47 cons avec le plus grand avantage possible. On
48 offre aux amateurs de leur enseigner cet art,
49 comme aussi de leur laisser copier ces mou-
50 lins, de leur indiquer comment ils pourront
51 se pourvoir de graine ou de plants de Meu-
52 riers blancs, de leur montrer la façon de les
53 provigner, de les greffer &c. Les Externes
54 peuvent s'adresser en droiture à l'Etablis-
55 sement par Lettres.